



**COMMUNE DE MARQUILLIES**  
-  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents :** M. Damien DELEFORTRIE, Mme Sylvie POUCHAIN, M. Francis RAULT, Mme Blandine MORTREUX, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DELEVALLÉE, M. Éric BOCQUET, Mme Catherine DELABY, M. Yves LEFRANCQ, Mme Séverine GILOTEAUX, M. Cyril HAVET, Mme Louissette MAILLY, M. Jacques RIBAILLE, Mme Thérèse LESAGE, M. Laurent BUISINE, Mme Monique CORNILLE

**Ont donné Pouvoir :** M. Sébastien DEFECHEUREUX à Mme Blandine MORTREUX

**Absents :**

---

**Délibération n°5/26**

**Objet : Détermination du nombre d'Adjoint au Maire pour la Commune**

Vu le Décret n°2025-848 du 27 août 2025 convoquant le collège électoral de la Commune le Marquillies,

Vu le Conseil Municipal d'installation du 29 mars 2026 portant à l'ordre du jour l'élection du Maire,

Vu la Délibération n°4/26 du 29 mars 2026,

Vu le Procès-Verbal dressé pour l'élection du Maire du 29 mars 2026,

Vu le Conseil Municipal du 29 mars 2026 portant à l'ordre du jour l'élection des Maires-Adjoints,

Vu le Procès-verbal dressé pour l'élection des Maires-Adjoints du 29 mars 2026,

Le 29 mars 2026 à 10h28, sous la présidence de Éric BOCQUET, Maire de la Commune déclarant le Quorum atteint avec 18 Conseillers présents, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Maires-Adjoints de la Commune. Il convient dans un premier temps pour l'Assemblée de déterminer par vote le nombre des Maires-Adjoints pour la Commune.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée de souhait de proposer pour la Commune un nombre de 4 Adjoints.

Après débats et échanges l'Assemblée délibérante décide, à 15 voix Pour et 4 Abstentions :

- de fixer à 4 (quatre) le nombre d'Adjoint au Maire de la Commune de Marquillies

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 29 mars 2026

Le Maire

Eric BOCOINET



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.